

Le PRÉSIDENT: Non, ce poste est laissé en suspens jusqu'à ce que le président de cette Commission puisse se présenter devant notre Comité. Le poste relatif à la Division des traitements est aussi en suspens.

Y a-t-il d'autres questions?

Le crédit 498 est approuvé.

Il ya un autre crédit qui regarde le directeur des services du bien-être. Il s'agit du crédit 517. On le trouve à la page 93. Il y est question d'une caisse renouvelable destinée à la fabrication des coquelicots. C'est cela, le crédit 517, à la page 93.

517. Autorisation d'administrer une caisse renouvelable conformément aux dispositions de l'art. 58 de la Loi sur l'administration financière, en vue de financer la confection des coquelicots et des couronnes du Jour du Souvenir, le montant imputé sur ladite caisse renouvelable ne devant jamais dépasser \$350,000.

M. HERRIDGE: M. Parliament voudrait-il expliquer comment cette affaire fonctionne?

M. PARLIAMENT: Nous-avons, à Montréal et à Toronto, des ateliers où se confectionnent les coquelicots et les couronnes. A Calgary, Winnipeg et Regina, nous avons des travailleurs à domicile. Ils assemblent les coquelicots et ils sont payés à la pièce. A la vérité, ils sont sous la surveillance d'autres agents de districts, mais ils travaillent à la pièce.

En 1954, l'on a confectionné 4,183,000 coquelicots comme chacun de nous en porte un à sa boutonnière, le 11 novembre, alors que, en 1957, ce nombre s'est élevé à 6,434,000.

Le nombre des pièces, couronnes, décorations de vitrines et coquelicots ordinaires, etc. a formé un total de 4,775,000, en 1954, contre 6,632,000, en 1957. La vente se fait par l'entremise de la Légion canadienne qui, à son tour, vend ces articles par l'entremise de les divisions provinciales. Celles-ci les vendent aux succursales dont les représentants font la vente par les rues.

M. HERRIDGE: Pourquoi ce montant apparaît-il dans les prévisions des dépenses?

M. PARLIAMENT: M. Mace, le sous-ministre adjoint, va donner l'explication. Il s'agit d'une façon nouvelle de procéder et nous pensons ainsi mieux servir nos districts, et que, à tout prendre, tout ira mieux. C'est M. Mace qui peut donner la meilleure explication.

M. F. T. MACE (*Sous-ministre adjoint, ministère des Affaires des anciens combattants*): Monsieur le président, il s'agit vraiment ici d'un tour de comptabilité. Nous avons toujours fourni les fonds pour l'exploitation de l'artisanat des anciens combattants, dont M. Parliament a parlé précédemment.

A la vérité, nous dépensons l'argent nécessaire pour les traitements et l'achat des matériaux qu'il faut pour confectionner les coquelicots et ensuite nous vendons le tout à la Légion canadienne, puis nous tâchons de nous rembourser.

Ce n'était pas une mesure administrative normale de la part du ministère. On a donc jugé bon d'instituer une caisse renouvelable pour laquelle le parlement voterait, tout d'abord, un montant suffisant pour nous charger de l'inventaire et à partir de ce moment, le paiement se ferait à même une caisse renouvelable. Nous payons donc les frais à même la caisse et l'argent est remis à la caisse, au moyen de recettes provenant de la vente des coquelicots. C'est un moyen de clarifier la comptabilité et